

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 60 (1922)
Heft: 4

Artikel: Dans la basoche
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-216987>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Nous avisons les personnes qui ont reçu LE CONTEUR à l'essai depuis deux mois que nous prendrons l'abonnement en remboursement pour le 30 janvier.



ENTRE NOUS, VOISINE...

VOICI l'année close, Voisine. Que ferons-nous de celle qui vient de s'ouvrir ? Rien que du bon, Dieu... et nous-mêmes... aidant !

Voyez-vous la belle neige couvrir la campagne de sa bienfaisante blancheur ? Par elle la terre altérée reçoit l'eau féconde, qui ressuscitera les racines qu'on croyait desséchées et c'est elle, aussi, qui, en les protégeant de sa couverture d'hermine, permet aux anciennes plantes de travailler à reprendre, à bourgeonner, à refleurir.

Faites le guêt alors que, d'aventure, luit un rayon de soleil. Vous surprendrez la vie silencieuse de la nature, éveillée de son sommeil d'hiver par la jeune sève qui, déjà, circule dans ses couches profondes, tel un jeune sang renouvelé... Voisine, permette le ciel que nous soyons pareilles aux plantes de la terre, que nous soyons, comme elles, dociles aux enseignements divins et prêtes à refleurir, la tourmente passée.

Cela est possible, quoique vous en pensiez. Cet enfîn, notre cœur n'est-il pas plus vivace, mille fois, que ce frêle rosier, et notre âme plus forte que cette treille dépouillée ? Cependant, le rosier va reverdir et, demain, la treille promettra ses fruits... et, tout au fond de nous-mêmes, pourtant, voici un cœur qui se décourage et une âme bien lasse !

Voisine, que l'épreuve soit, sur nous, pareille à la neige protectrice sur la terre. Nous avons en nous des ressources dont nous ne nous doutons pas. Il suffit souvent de la nécessité pour les faire épanouir. Il suffit aussi souvent de, comme on dit, de prendre le taureau par les cornes pour le mîter.

Une difficulté acceptée, voyez-vous, est à moitié surmontée. Des jours tout neufs nous sont offerts pour cette lutte, qui est l'essence de la vie. Tendons les mains vers eux, Voisine, et que, même sous le voile d'un souci, ce geste soit joyeux. L'année commence... on en peut encore tout espérer... et, qui sait, peut-être tout faire... même du bonheur !

L'Effeuleuse.

UN DIFFICILE. — Un voyageur de commerce fait sa correspondance au café.

— Gargon, fait-il, donnez-moi une autre plume ; celle-ci ne vaut pas le diable.

Le gargon, hochant la tête :

— Pas le diable !... M'sieu est le premier client qui se plainte de cette plume et pourtant a-t-elle servi !...

M. C.



VÈ LO PÉTABOSSON

LA Janoton s'ennouyive tota soletta. Lo temps lài dourâve atant qu'on blliantset de milanna. Lè dzo lài semblâvait dâi z'aïnâie et lè n'étais asse grante que se l'avâi volâ sat ans su onna bâla de fusi et pu s'en reveni à pas d'ëtsergot. Né pardieu pas li que l'avâi einventâ ellia tsanson que sè dit :

Mon lit, mon lit, mon pauvre lit,
Mon lit solitaire
De célébataire,
Qui me rend tant heureux la nuit !

Ah na ! lo lhî l'étai por la poûra Janoton quemet dâi z'epene. Tant qu'à la miné, l'affère allâve oncora pi tant mau. Mâ vè om'hâore de la né, lài semblâvait qu'on lài pliantâve dâi z'âlhie à la tsamba gausté, à duve z'hâore, la tsamba drâite lài pecotâve assebin ; à trâi z'hâore, l'étai ion dâi bré ; à quatre hâore, l'autro ; à cin hâore, l'étai l'estoma que lài démedzive ; à six hâore l'avâi dâi fremi perfot que, ma fâi ! sè lèvâve tot'ein colère. Que faillâi-te fêre ?

Po fini va trovâ la sonanbule, que lài dit dinse :

— Lâi a rein qu'on remido : vo faut vo maryâ ! Faut vo dere que ellia vretâllia histoire sè passâve dau temps iô l'avant dégommâ le ministre po l'état civi et que l'avant bétâ à la plièce dâi pétabosson. Seimbliâve qu'on avâi fê on einveinchon dau tounerro et que le z'affére l'allâvant bin mi martsî. Lài arâi pe min de poûro, on arâi quasu min d'impôt à payî, la couounâa no z'offressâi quasu tot ; po lè z'einterrâ on avâi rein que lo mor à fourni.

La Janoton va dan vè lo Pétabosson et lài fâ :

— Voudri écrire mè z'annonce.
— Bin se vo voliâ, que lài repond Pétabosson, mâ vo n'ai pas amenâ vutron boun'ami avoué vo ?
— L'è que i'en é min.
— Adan, quemet voliâ-vo écrire vuôtrè z'annonce sein boun'ami ?
— Oh ! je crayé que la couounâa fournessâi tot ! so repond la poûra motsetta.

La poûra Janoton, l'a bo et bin faliu que reparte et se tserti oquie po son compto, du que la couounâa lài avancive à rein. L'a tant fê dâi pi et dâi man, que quaque teims aprî revêgnâi ve Pétabosson.

— Sti coup, que lài dit, vigno à debon po écrire mè z'annonce.

— Mâ ! mâ ! mâ ! et vutron boun'ami, quemet s'appele-te ?

— Ne sé pas oncora. I'en vouâito dou. Ne sé pas po lo momeint lo quin ie vu. Laissi pi lo nom ein blliance.

Marc à Louis, du Conteur.

DANS LA BASOCHE

ILE 20 septembre 1920, la « Société vaudoise d'études notariales », fondée en 1845, a célébré, à Lausanne, son 75^e anniversaire. Ce fut une fête charmante, dont le souvenir a été à jamais consacré par la publication d'une originale plaque illustrée, qu'on a eu l'amabilité de nous adresser.

Nous y trouvons, dans les discours de MM. le conseiller d'Etat Fricker, président d'honneur de la société, et Fritz Spielmann, président effectif de celle-ci, de très intéressants et curieux détails et considérations sur l'évolution du notariat dans notre pays, sur les notaires et sur leur rôle dans la vie publique. Voici.

Aujourd'hui, le terme de notaire indique un officier public, mais ce terme n'a pas toujours eu la même signification.

Si vous consultez Littré, et j'ai eu cette curiosité, — dit M. Fricker — vous y trouverez une autre signification. Vous verrez que dans l'antiquité romaine, un notaire était l'esclave chargé de prendre les notes, en abréviation, pour son maître. Celui qui avait l'art d'écrire en caractères abrégés, qu'on appelait notes, était gagé par le public pour rédiger, par écrit, toutes sortes d'actes et de conventions. Puis vint le notaire impérial, qui était alors le secrétaire de l'empereur dans le Bas-Empire, officier qui, dans la primitive Eglise, était chargé de recueillir et de conserver, en notes ou abréviations, les actes des martyrs.

D'après le terme féodal, le notaire était un personnage, souvent un clerc, attaché aux souverains, seigneurs, communautés, et chargé de rédiger des chartres.

Actuellement, le notaire est un officier public qui reçoit et rédige les actes volontaires. En France, les notaires ont été, par les ordonnances des rois, établis officiers publics avec le titre de conseillers du roi et gardes-notes, pour recevoir et passer les contrats, les obligations et toutes sortes d'actes dans l'étendue de la juridiction où ils sont admis.

Dans notre petit pays, que nous aimons tous profondément, les notaires, comme en France, sont des officiers publics chargés de recevoir les actes volontaires des parties. Mais là ne s'arrête pas seulement leur mission ; celle-ci a un caractère plus élevé et exige de celui qui doit la remplir des qualités morales sans lesquelles on n'est point digne d'exercer le notariat.

Le notaire doit — et pour moi c'est un devoir impérieux — renseigner exactement les parties sur les conséquences qui pourraient résulter, pour elles, des engagements qu'elles se proposent de souscrire dans les actes qu'il est appelé à instruire. Il doit refuser son ministère lorsqu'il a des doutes sur l'intention des parties, ainsi que sur la véracité de leurs déclarations ; il doit être aussi le conseiller de la veuve et de l'orphelin, comme de tous ceux qui ont besoin, dans ce monde, de directions et de conseils. Belle tâche que celle-ci.

Et voici, maintenant, ce que dit M. Spielmann :

Ne vous est-il jamais arrivé, au cours d'une conversation, de poser, brusquement, à un de vos interlocuteurs, la question suivante : Qu'est-ce

qu'un notaire ? Si oui, vous aurez souri des réponses informes que vous aurez reçues : Le notaire est un homme qui... est un homme que...

Si vous êtes en présence d'une personne ayant un peu d'à-propos, elle vous dira, peut-être, comme nous l'avons entendu : Le notaire ? C'est un homme qui arrange les affaires.

Dès l'ordonnance bernoise du 21 décembre 1578 jusqu'à la révolution qui fit du Pays de Vaud un Etat libre, le notariat subit fort peu de modifications. Le Gouvernement helvétique ne s'en préoccupa guère.

Par contre, dès son installation, le gouvernement vaudois se rend compte de l'importance de la fonction de notaire. Le 23 juin 1803, il édicte une loi se rapportant aux examens, au serment, et maintenant les lois anciennes pour tout ce qui ne contrevenait pas aux nouvelles dispositions.

Les années que les premiers magistrats vaudois passent au Château sont chargées de travaux importants, au nombre desquels il faut citer le Code civil vaudois qui entra en vigueur le 1er juillet 1821 et nous rendit d'appreciables services.

Ce gros objet disparu de l'ordre du jour de l'assemblée législative; celle-ci tourne ses regards vers la vocation à laquelle s'était donné le Major Daval.

En ce temps-là, pas plus qu'aujourd'hui, nous n'aurions trouvé beaucoup de personnes pouvant définir clairement le notaire. L'exposé des motifs de la loi de 1836 nous dit, en effet, ceci :

« Il fallait, avant tout, ce qui n'avait pas été fait dans les anciens projets, définir ce que l'on entend par un notaire. On a adopté, sans aucune modification, la définition de la loi française comme renfermant, de la manière la plus concise, les caractères essentiels de l'institution ».

Cette définition, tous ceux d'entre vous qui sont initiés aux mystères de la Basoche, vous la connaissez :

« Les notaires sont des officiers publics établis par la loi pour recevoir les actes et les contrats auxquels les parties doivent ou veulent faire donner un caractère authentique, et pour en assurer la date, en conserver le dépôt et en délivrer des grosses ou expéditions ».

Voici ce qu'était le notaire en 1836.

Le nombre des notaires était limité à 120 pour le canton; ce dernier comptait, en 1837, 183,582 habitants (317,457 en 1910).

La fortune immobilière imposable était de fr. 141,640,000 en 1838 (1,490,875,000 en 1919).

Aujourd'hui, pour le canton de Vaud, la fortune immobilière imposable atteint fr. 935,400,000.

Un rapide coup d'œil sur le Lausanne d'alors nous fera encore mieux connaître la situation de notre pays au moment de l'entrée en vigueur de la Charte notariale.

L'absence complète de chemin de fer, télégraphe, téléphone, caractérisait la vie générale. Il ne faut pas l'oublier lorsque nous tentons de nous reporter à une période antérieure à 1850.

Lausanne comptait 9965 habitants en 1803 et 16,000 en 1850. Vous pouvez donc juger de son importance en 1836, année où ses habitants avaient 9 notaires à leur service. La place de la Riponne n'existe pas; c'était un vallon.

L'année de l'entrée en vigueur de la loi sur le notariat, Lausanne votait l'exécution d'un certain nombre de routes, pour faciliter son développement; c'était un vrai boulevard de ceinture comprenant le Grand-Pont, la Route du Tunnel, la Solitude et l'Avenue Benjamin Constant.

Enfin, et pour compléter ce tableau par quelques traits d'un autre caractère, voici ce qu'Eu-
gène Rambert écrivait, 20 ans plus tard il est vrai, à Charles Sécrétan :

« Lausanne est par excellence la ville du sommeil. Une foule de petits rentiers y vivent paisiblement de leurs petites rentes. Il est peu de villes de cette importance où il y ait moins de vie industrielle et commerciale, moins d'esprit d'entreprise, moins d'élan, moins de spontanéité ».

Voici dans quel milieu le notaire de 1836 exerçait ses fonctions.

L'exposé des motifs, que nous avons déjà cité,

nous dit encore que la loi donne aux notaires la mission d'empêcher, autant que cela peut dépendre d'eux, que l'astuce, la fraude ou l'ignorance ne président aux actes qu'ils reçoivent. Ils doivent exprimer la volonté des parties d'une manière claire. Enfin, ils doivent être « discrets et prudents », selon la vieille appellation de nos pères, qui était l'expression la plus concise des premières vertus indispensables au notariat.

Le notaire vaudois apparaît ainsi comme le conseiller des familles, avec plus d'intimité que les circonstances de la vie actuelle le permettent.

Toujours instruit, ou devant l'être, des circonstances qui influent en bien ou en mal sur les destinées du pays, il est aussi un citoyen utile à la chose publique.

Enfin, il est le serviteur indispensable de l'Etat dans le rôle qu'il joue pour donner ou faire donner au fisc ce qui lui est légitimement dû.

GRIPPE ET GRIPPE

GA grippe est comme les hennetons : elle revient périodiquement. Nous avons un hiver de grippe. Elle est bénigne, dit-on; tant mieux, car c'est une très vilaine maladie. Elle vous surprend un beau jour, au moment où l'on s'y attend le moins, et crac ! on est terrassé; on ne vaut pas deux sous. Courbaturé, toussant, mouchant, la tête martelée par la douleur, la fièvre dans tout le corps, on n'est plus bon à rien. Il n'y a qu'une chose à faire : se glisser tout frissonnant sous l'édredon et tâcher de s'y réchauffer, de respirer même, si possible. Un médecin qui, pourtant, n'est certes pas susceptible de tendresse à l'égard du nectar cher à Bacchus, prescrivait en pareille occurrence, à l'un de ses malades, le remède suivant :

— Couchez-vous, couvez-vous bien, faites chauffer de bon vin rouge, placez votre chapeau au pied de votre lit et buvez du vin chaud jusqu'à ce qu'au lieu d'un seul vous voyiez trois chapeaux. Compris ?

Le remède est aisément, il n'a rien de bien désagréable et le résultat, la multiplication des chapeaux, ne paraît pas devoir se faire beaucoup attendre. Trois chapeaux, c'est le salut.

Mais il y a grippe et grippe. Il y a donc la grippe nature, authentique, avec laquelle il ne faut pas badiner. C'est celle dont nous venons d'indiquer les pronostics. Elle est bénigne, comme cette année, ou méchante, comme en 1919-1920. Elle a souvent la camarde en croupe. L'intervention de la Faculté est nécessaire. Et puis, gare les suites ! Ça n'en finit plus; on met des semaines, des mois même, à régler son compte avec elle. Quand on la croit à jamais disparue, elle réapparaît sournoisement. Quoi, on traîne. Peste soit de cette grippe-là !

Ah ! parlez-nous plutôt de la grippe-facon ou grippe des « flemmards », qui vous prend le matin, tout gentiment, toute câline, entre les draps, et qui, sans en avoir l'air, vous glisse à l'oreille :

— Reste, mon petit, reste ici, on y est si bien. Brrr ! il fait très laid dehors, tu sais. Garde d'attraper du mal. Un chaud et froid, c'est si vite fait. Oublie le bureau, le magasin ou l'atelier. Ils feront bien sans toi, là-bas. Reste dans ton petit « nono » bien douillet, où tu peux t'étendre et bâiller à ton aise; où tu ne cours aucun risque. On t'apportera de bon thé chaud, avec du rhum. Reste, mon petit, crois-moi.

Diable de grippe ! comme elle vous convainc facilement. On se sent bientôt délicieusement malade. On se dorloté; on se plaint hypocritement; on ferme les yeux; on les rouvre; on pense aux camarades qui « turbinent » et ça vous donne tout d'abord un petit frisson en songeant que, sans cette bonne grippe, on y serait aussi. Alors on se tourne contre la muraille et on se sent bien, si bien, mieux même.

Oh ! c'est si bon la grippe, n'est-ce pas ?

J. M.

ROUGE OU BLANC. — Un jeune garçon est envoyé dans un café pour chercher 3 déclitres de vin.

— Du rouge ou du blanc ? demande le cafetier.

— Oh ! c'est égal; c'est pour une personne aveugle.

M. C.

LES MÉSAVENTURES DU RECRUE BOUÉRARD



N avait coiffé Bouérard d'un chapeau de guerre. On lui avait mis aux jambes un pantalon de drap et aux mains un fusil d'ordonnance. C'était donc un homme, voire de la catégorie militaire. Alors pourquoi l'humiliait-on sans cesse dans son sexe ? Pourquoi toujours ces paroles injurieuses : « Où est la recrue Bouérard ?... que fait la recrue Bouérard ?... la recrue Bouérard s'annoncera au capitaine ?... » et tout ce qui s'en suit.

A cela, comme à bien d'autres choses, il ne comprenait rien.

— Puisque je suis un homme ! disait-il.

— Vous, oui; mais recrue est féminin, Bouérard !

— Puisque c'est moi qui est le recrue ?

Il n'en démodrit pas.

La troisième semaine, sachant saluer et marquer le pas, il obtint sa permission du dimanche, s'envola du fort avec les camarades et prit son train. Mais le dimanche soir, à l'appel en chambre, « le recrue » manquait. Le lundi, il manquait encore à l'appel du matin... et à celui d'une heure.

Et les gros bonnets d'enquêter, de rager, de téléphoner.

— Qu'en dites-vous, caporal, était-il homme à déserter ?

— Non, mon capitaine, il était plein de bonne volonté, mais... peu dégourdi, quoi !...

— Dégourdi !... ah ! fichtre non !...

On en parlait déjà à l'imparfait, comme d'un mort.

Le soir, les compagnies étaient sur les rangs pour l'appel principal et, en face d'elles, le colonel tiquait sur sa montre.

Soudain, un crochon de pain dans la main gauche, en grande tenue, mais crotté comme un barbot, un homme prit la position à la distance réglementaire, salua, et d'une voix de triomphe :

— Mon lieutenant, le recrue Bouérard s'annonce rentrant.

Un sourire de gloire illuminait sa face bon enfant d'où suintait la satisfaction. Un fou-rire secoua les compagnies et le colonel gonfla ses joues.

— Bien. Nous verrons ça après. Rentrez dans le rang.

— Mon sergent, le recrue Bouérard s'annonce dans le rang.

— Allez-y donc !

Bouérard salua, pivota à gauche, et, incapable de retrouver sa place, se laissa mettre en queue, où il se penchait à gauche et à droite pour mieux voir les chefs.

Après souper, il fallut enquêter. Le recrue Bouérard était rentré à temps; il n'avait pas bu. Mais le chemin des forts cache des surprises aux novices. Toute la nuit et toute la journée, Bouérard avait erré dans des forêts, tombant, roulant, glissant, à demi mort de faim et de soif, mais sans perdre courage. Enfin, il venait d'aboutir à Morcles, s'était précipité à la fontaine, chez le boulanger, et arrivait, Dieu merci ! à temps pour souper.

Le jury siégea. Placé au bas de l'échelle des gradés, j'opinais le premier et fus très favorable à l'inculpé. Le lieutenant, le capitaine le furent aussi. Le colonel se montrait d'accord. Bouérard reparut. Le colonel le taquina gentiment, lui donna de bons conseils et l'invita à remonter en compagnie, une autre fois, pour ne pas perdre le chemin.

— C'est sûr, répondit le recrue, mais c'est tous ces arbres... oh ! s'il n'y avait rien eu, j'aurais bien trouvé !

— Vous m'en faites l'effet ! rétorqua le capitaine.

Et Bouérard rompit à gauche sans comprendre nos rires.

* * *

A quelque temps de là, il fut malade. Faute de distinguer sa droite de sa gauche, il pivotait régulièrement de travers à l'école de soldat. Alors, il refaisait seul le mouvement et besognait ainsi le double des autres. Une nuit, son pied enfla, si